



COMMUNE DE

St-Légier-La Chiésaz

---

## COMMUNICATION DE LA MUNICIPALITE AU CONSEIL COMMUNAL

---

**No 9-2018 - Séance du 26 mars 2018 - Orale**

**Boucllement du préavis 5-2016 - Ligne 215**

Madame la présidente,  
Mesdames et Messieurs les conseillères et conseillers,

La municipalité a l'avantage de pouvoir vous communiquer la clôture du préavis concernant l'infrastructure nécessaire à la mise en place de la nouvelle ligne VMCV 215, depuis le 11 décembre 2016.

Ce préavis prévoyant des investissements à hauteur de CHF 233'820.- TTC est bouclé à CHF 213'031.40 TTC.

Outre les travaux prévus, un ouvrage complémentaire pour le chargement et déchargement de personnes à mobilité réduite a pu être réalisé au terminus au Collège de La Chiésaz pour un montant de CHF 31'642.-. Les principales économies réalisées l'ont été dans les travaux de génie civil, le marquage horizontal et l'utilisation très limitée du poste des divers et imprévus. Il est à préciser que la signalisation verticale aux arrêts et la promotion de la ligne, prévues dans le préavis mais prises en charge par les VMCV, nous sont refacturées au travers du décompte annuel des transports publics sur la base d'une clé de répartition canton/communes.

La municipalité profite de cette occasion pour informer le conseil que les chiffres de fréquentation de cette ligne, en constante augmentation, correspondent parfaitement aux prévisions. Les détails extraits des chiffres des premiers mois d'exploitation ont ainsi pu être présentés à la commission de mobilité comme suit :

- Au total, cette ligne a transporté 85'349 passagers durant la période observée de 8,5 mois, vacances et samedis compris, ce qui représente environ 118'000 passagers annuels.
- Les nombres moyens de passagers par jour sur cette ligne sont :
  - 439 passagers/jour en semaine hors périodes de vacances
  - 392 passagers/jour en semaine hors périodes de vacances
  - 209 passagers/jour le samedi


La municipalité envisageait par ailleurs une prolongation de cette ligne du Collège de La Chiésaz jusqu'aux terrains de sports de Praz-Dagoud dès décembre 2018, projet étudié, puis discuté avec la commission de mobilité qui s'est prononcée favorablement pour une variante prévoyant la cadence 30' toute la journée contre actuellement 20' HP/60' HC. Malheureusement, deux éléments ont mis un frein à ces intentions :

- La commune de Vevey a refusé la prise en charge des coûts supplémentaires découlant de cette extension de l'offre sur notre territoire et qui n'aurait pas permis de maintenir la cadence 20' aux heures de pointe.
- Les VMCV ont constaté, après coup, une erreur dans leurs calculs qui faisait quasiment doubler la facture prévisionnelle.

Ce projet est ainsi actuellement gelé, mais pas abandonné pour autant.

Nous vous remercions, Madame la présidente, Mesdames et Messieurs les conseillères et conseillers, de votre attention.

AU NOM DE LA MUNICIPALITE

Le syndic		Le secrétaire
A. Bovay		J. Steiner

St-Légier-La Chiésaz, le 26 mars 2018

M. Dominique Epp, municipal délégué

Copie au bureau du conseil communal